

*Siège du Syndicat : Mairie d'Ancy-Dornot
10, rue de l'Abbé Jacquat
57130 ANCY-DORNOT
Tel 03 87 30 90 26*

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
Mercredi 02 octobre 2019 à 18 heures 00**

Le Comité s'est réuni le 02 octobre 2019 à 18 heures 00 minutes à la salle Lucienne MONDON d'Ancy-Dornot, sur la convocation qui leur a été adressée par le président en date du 20 septembre 2019, conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Étaient présents :

Mesdames : Dominique MASSERANN – Nadine SCHOLTES – Catherine ALBERT – Martine CHENET

Messieurs : Jean-François COUROUVE – Jean-Claude SCHOENACKER – Mestafa KHALDI – Henri KLOPP – Raymond LECLERRE – Daniel DREUILLAUD – Yves CLARIS – Daniel PHILIPPE – Bernard STEIN – Pascal JOLIOT – Alain MICHEL – Guy POUGET – Yannick GROUTSCH – Roland SIMON

Absents excusés :

Mesdames : Juliette BETTINGER

Messieurs : Christian BETTINGER – René DARBOIS – Marc LEGRAND – Christian FORFERT – Daniel DEFAUX

Assistaient également : Coralie CLAUDON, Aurélien CARLIER, Christian FRACHE et Lionel DORVEAUX (ONF)

En début de séance, une minute de silence a été observée à la mémoire de Monsieur PLANCHETTE.

Le compte rendu de la réunion précédente n'appelle pas de remarques et est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Pascal JOLIOT est élu pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

II. PRIX DU BOIS DE CHAUFFAGE

Le Président propose le maintien des prix du bois de chauffage.

Le conseil syndical, après avoir débattu et à l'unanimité :

- Fixe le montant du stère de chauffage suivant deux catégories et de la manière suivante :
 - Catégorie A (exploitation en terrain plat ou (très) bonne qualité du bois de chauffage) à 12,00 € TTC/ stère,
 - Catégorie B (exploitation en terrain en pente, moindre qualité du bois) à 6,60 € TTC/ stère,
- Autorise le Président à signer tous documents afférents au dossier.

III. ÉTAT PREVISIONNEL DES COUPES – ANNEE 2020

Monsieur Lionel DORVEAUX (ONF) présente le programme d'exploitation 2020, résultant de l'état d'assiette 2020 (voir document en annexe).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- Accepte le programme présenté pour une recette brute estimée de 69 043 € HT, soit une recette nette estimée de 35 500 € HT,
- Autorise le Président à signer tous documents afférents au dossier.

IV. ETAT D'ASSIETTE 2021

Monsieur Lionel DORVEAUX (ONF) présente la prévision des coupes inscrites aux états d'assiette 2021 (voir tableau annexé).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- Accepte l'état d'assiette 2021 présenté,
- Autorise le Président à signer tous documents afférents au dossier.

V. SORTIE DU SYNDICAT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE GORZE

Le Président fait lecture aux communes membres d'un courrier de l'Etablissement Public Départemental de Santé de Gorze. L'EPDS a cédé en avril 2019 l'ensemble de ses parcelles boisées à la commune de Gorze. Il n'a donc plus de parcelles boisées en gestion, c'est pourquoi il souhaite se retirer du SMGF.

L'article L5211-19 du CGCT précise qu'il appartient aux communes membres du SMGF de délibérer sur le retrait de l'EPDS de Gorze.

Ce retrait est subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création du Syndicat. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Syndical décide :

- D'accepter le retrait de l'EPDS de Gorze,
- De consulter l'ensemble des conseils municipaux des communes membres,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents au dossier.

VI. POINT SUR LA FORET COMMUNALE DE LA VILLE DE METZ

Le Président a interpellé les élus de Metz suite à la disparition de Monsieur PLANCHETTE pour demander le statut actuel de la forêt communale de Metz. Aucun retour n'a été fait à ce jour.

VII. DIVERS

- choix des entreprises pour les travaux d'exploitation-débardage 2020

Après consultations, 2 entreprises ont répondu. Les offres s'établissent ainsi :

A. Lot débardage :

Lot unique : parcelles AN08, AN11, AN20, AN24, BR01, JU01 et MO15

SARL Chêne d'Or	pour un montant de	7 995,20 € HT
FD FOR-EST	pour un montant de	8 318,00 € HT

B. Lot exploitation :

Lot unique : parcelles AN08, AN11, AN20, AN24, BR01, JU01, MO15, AN19, LO01, RE03, VA02 et VA05

FD FOR-EST pour un montant de 1 2574,00 € HT

Compte tenu des antécédents exposés en séance et de la qualité du travail, le Président propose de retenir la Société FD FOREST pour les travaux de débardage.

Après avoir pris connaissance des offres, le conseil syndical retient :

- pour le lot débardage : FD FOR-EST pour un montant de 8 318,00 € HT
- pour le lot exploitation : FD FOR-EST pour un montant de 12 574,00 € HT

• Organisation des vœux 2020

S'agissant de la dernière cérémonie des vœux du mandat actuel, le Président propose la commune d'Ancy-Dornot comme organisatrice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45.